



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de la sécurité routière****Groupe d'experts de la signalisation routière****Dix-huitième session**

Genève, 7 et 8 février 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-huitième session* ****

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 7 février 2019, à 9 h 30, salle IX

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale :
 - a) Examen des recommandations relatives aux signaux A à H ;
 - b) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet.
3. Convention sur la signalisation routière sous forme électronique (e-CoRSS).

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadsafety@unece.org). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont à présent disponibles en accès public sur le système de diffusion électronique des documents (ODS), à l'adresse suivante : <http://documents.un.org/>.

** Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne, à l'adresse <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=iW4NGq>, ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports durables de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html). Le formulaire d'inscription est à renvoyer au plus tard une semaine avant le début de la session au secrétariat de la CEE, par courrier électronique (roadsafety@un.org).

À leur arrivée au Palais des Nations, les représentants doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html.



4. Questions diverses.
5. Date et lieu de la dernière session.
6. Adoption du rapport.

II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/35

2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale

a) Examen des recommandations relatives aux signaux A à H

À la session précédente, Amazing Designs a soulevé un certain nombre de questions qui doivent encore être résolues. Le Président a demandé qu'un document portant sur les questions et les signaux concernés lui soit envoyé ainsi qu'au secrétariat afin qu'il soit diffusé par courrier électronique au Groupe d'experts pour observations avant la présente session. Le secrétariat fera le point sur cette question.

Le Groupe d'experts sera invité à examiner les observations relatives au document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/4/Rev.1, qui contient des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention, en s'appuyant sur le document informel n° 1 actualisé de novembre 2018, à partir du panneau additionnel H, 5.

Enfin, le Groupe d'experts est invité à examiner son projet de rapport final sur l'examen des signaux de la Convention (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/5), à en établir la version définitive et éventuellement à l'adopter.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/4/Rev.1, document informel n° 1 (novembre 2018),
ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/5

b) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet

Faute de temps à la dernière session, le Groupe d'experts n'a pas pu poursuivre les débats entamés à la sixième session au sujet de l'évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et des observations y relatives, présentée par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1). Le Président avait demandé que le Groupe d'experts examine les documents et sélectionne les signaux particuliers à ajouter à la Convention. Le Groupe d'experts a en outre été invité à communiquer ces renseignements au secrétariat avant le 15 janvier 2019. Le secrétariat fera le point sur cette question.

Également faute de temps, FSV n'a pas pu présenter, comme cela lui avait été demandé à la quinzième session, son document informel (document informel n° 2, septembre 2018) concernant les symboles utilisés sur les panneaux additionnels pour les malentendants et les malvoyants, et il sera donc probablement invité à le faire à la présente session.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1, document informel n° 2 (septembre 2018)

3. Convention sur la signalisation routière sous forme électronique (e-CoRSS)

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des faits nouveaux concernant le projet e-CoRSS.

4. Questions diverses

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

5. Date et lieu de la dernière session

La dernière session aura lieu les 20 et 21 juin 2019 à Genève.

6. Adoption du rapport

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa dix-huitième session.
